Image not found or type unknown

condamnation pécuniaire et problème de patronyme d'un PV

Par **marc57280**, le **08/07/2021** à **17:48**

bonjour,

ma belle mere ramenait ma voiture dont la contre visite du CT etait depassée. Interpelee par la police, elle a présenté son permis de conduire lors de la verbalisation. Je n'ai pas recu le PV minoré et lors de la rencontre fortuite avec mon facteur, celui ma presenté un courrier me demandant si la personne figurant sur ce courrier habitait chez moi. Le courrier est adressé au nom de jeune fille de ma belle mere (pris sur le permis de conduire) et à mon adresse (renseigné par la carte grise). Je supose que le premier courrier à été retourné par le facteur. il s'agit dune "amende et condamnations pecunieres". de 375€ ramené à 300 si reglement dans les 30 jours.
Est-ce le bon tarif? Est il possible de contester la majoration? Et un PV qui n'est pas au nom du proprietaire de la carte grise est il valable?

Par **LESEMAPHORE**, le **08/07/2021** à **19:18**

Bonjour

Le titre executoire n'est pas à votre nom , vous n'avez pas qualité à contester ni la majoration ni la contravention .

La contrevenante inscrite peut rediger une reclamation aupres de l'officier du ministere public pour annulation du titre executoire et classement sans suite du PV pour poursuite mal dirigée .

Il suffit qu'elle excipe qu'elle n'est pas proprietaire du vehicule controlé et que l'avis primitif comporte , tout comme le titre excutoire une erreur d'adresse .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés